

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-193-2

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal a présenté à sa séance ordinaire du 18 février 2019, le projet de règlement numéro 2019-193-2 « Règlement modifiant le règlement 2012-193 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Boucherville ».

Que le conseil municipal adoptera à sa séance ordinaire de mars en conformité avec la Loi sur l'éthique et la déontologie, le règlement 2019-193-2. La séance du conseil se tiendra à 20h00, le 18 mars dans la salle Pierre-Viger de l'Hôtel de Ville de Boucherville, 500 rue de la Rivière-aux-Pins, à Boucherville.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

RÉSUMÉ

Le projet de règlement prévoit les règles d'après mandat s'appliquant au directeur général, au trésorier et son adjoint, au greffier et son adjoint et à tout autre employé désigné par le conseil municipal.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 19 février 2019

Marie-Pier Lamarche, greffière